

## INFORMATIONS MESURES SANITAIRES COVID pour une cure en toute sécurité et sérénité

« Votre sécurité reste notre priorité et nous tenons à vous informer sur les mesures sanitaires mises en place aux Thermes d'Avène »

### Pour nos curistes...

Le **port d'un masque chirurgical** (type 2) à usage unique est **obligatoire dans l'ensemble des Thermes, pour tous** les curistes à **partir de 6 ans** pendant toute la durée de la cure, le port du masque tissu est interdit.

**Contrôle de la température** systématique de **chaque personne entrant dans les zones de soins.**

**Un seul Accompagnant pour les curistes-enfants** est autorisé dans les Thermes. Toute autre demande est soumise à autorisation.

Des **distributeurs de solution hydroalcoolique** sont disposés dès l'entrée des thermes et dans tout l'établissement.

Les **distances de sécurité** entre chaque curiste sont à respecter, marquages au sol et affichages de pictogrammes sécurisent tous les déplacements à l'intérieur et aux abords des Thermes.

**Curiste et son accompagnant-Thermes** : un **certificat de vaccination complète**, ou un **test PCR** de moins de 24H, ou un **certificat de rétablissement de moins de 4 mois** est à présenter au médecin thermal lors de la consultation d'arrivée en cure ou par dérogation auprès du référent COVID.

**L'accès en Sensicure, aux Ateliers et aux Conférences est soumis au pass-vaccinal.**

**L'examen du curiste est réalisé par le Médecin Thermal, avant le début des premiers soins.**

En cas de suspicion d'une infection au coronavirus, le curiste (ou accompagnant-Thermes) est orienté vers un dépistage PCR.

**Le nombre de curistes** accueillis chaque jour et par créneau horaire est **limité et régulé** selon les normes définies par la jauge de fréquentation instantanée conduisant à une **planification des soins optimisée et imposée par les Thermes** pour votre sécurité.

### ...et aux thermes

**Les équipes thermales** reçoivent en continu des **formations spécifiques d'Hygiène et de Prévention & Gestion du risque Covid 19.**

**Contrôle de la température** systématique et quotidien **du personnel** avant l'entrée dans les Thermes.

**L'ensemble du personnel est doté d'équipements de protection** conformément aux recommandations des autorités de santé.

**Les protocoles de désinfection stricts** déjà en vigueur dans le cadre de notre Certification Qualité Aquacert HACCP Thermalisme® **sont renforcés et validés selon le référentiel sanitaire de la Direction Générale de la Santé.**

**Le traitement de l'air dans les Thermes est optimisé en 100% AIR NEUF.**

**La station thermale d'Avène** a mis en place une **cellule « vigilance et coordination COVID »** qui a élaboré un protocole de prise en charge d'une suspicion ou d'un cas avéré COVID. Le haut niveau de **traçabilité du parcours curiste**, garantit une identification rapide des personnes « contact » ; **le coordinateur COVID** se rapprochera aussitôt des autorités pour les déclarations obligatoires.

« Ces mesures peuvent être modifiées en fonction de l'évolution des recommandations des autorités de santé. Nous restons en attente du référentiel sanitaire complet applicable en 2022 aux exploitants thermaux. Consultez régulièrement nos actualités sur [www.avenecenter.com](http://www.avenecenter.com) »

La Direction des Thermes d'Avène